

Mme X... a immédiatement avisé le vice-consul de France à Southampton, et après une correspondance suivie, ce dernier vient d'avisé Mme X... que G... est arboré, mais que, pour mener la poursuite à son terme, il faut le munir de pièces établies à l'esquisse.

En conséquence, les personnes qui possèdent des lettres de W. de Philadelphie et de G. de Southampton, ainsi que les fameux chèques sur papier jaune, agrigent utilement en adressant ces documents au vice-consul de France à Southampton, à moins qu'elles ne préfèrent s'adresser tout simplement au procureur de la République de leur ressort judiciaire.

On télégraphie de Tanager le 8 au *Paix* *Marseillais* :
« Un honnête sujet français a été victime hier sur une place publique d'une brutale et violente agression. Ce monsieur ayant pénétré par simple curiosité, dans une caserne d'artillerie, on lui ordonna de vider les lieux, et bien qu'il obéit immédiatement, il fut assailli inhumainement par plusieurs artilleurs maures, qui le frappèrent violemment. Le Français reçut de graves contusions sur tout le corps.

« Au moment où la victime sortait du quartier, le capitaine européen, qui est Anglais, arriva et ordonna à ses subordonnés de le faire entrer de nouveau dans la caserne. Les Français s'y opposèrent. Alors, les Arabes, l'attaquèrent et le frappèrent de coups jusqu'au point de lui casser deux dents et de l'ensanglanter complètement.

« Après ce traitement barbare, les soldats arrêtèrent le Français, qui déclara sa nationalité. Le capitaine lui-même refusa de le mettre en liberté tant que le gouvernement ne lui en donnerait pas l'ordre, disant qu'il lui importait peu que cet individu fut un sujet français.

« La victime a été obligée de garder le lit. La bouche saigne toujours et il résulte de la déclaration du médecin que son état est grave : une des mâchoires serait fracturée. L'affaire a été soumise aux autorités françaises.

— On annonce le mariage de Mlle Je-ne-sais-qui, sœur du prince Roland, avec le marquis de Villeneuve-Bargemont, qui sera célébré dans la première semaine de février.

La fiancée apporte un million de francs de dot, qui lui offre son frère.

— LA FAILLITE CHARRIOL. — M. Alexandre Charriol est, pense-t-on, à New-York. Le parquet de Bordeaux est poursuivi de mesures pour son extradition, des faux ont été relevés dans ses écritures. La maison de banque de J.-J. Piraneau, qui a tout récemment fait des paiements à la suite de la faillite Charriol, a été dans cette dernière pour quatre millions.

— M. Guénon, notaire à Fronsac et conseiller général de ce canton, est parti laissant un déficit de 150,000 fr.

— Une cérémonie intéressante va avoir lieu à Berlin, mercredi prochain. Il s'agit de la remise des drapeaux de nouveaux régiments d'infanterie prussienne.

Le 18 janvier est l'anniversaire de la fondation du royaume de Prusse et de l'Empire d'Allemagne.

La dernière cérémonie de ce genre a eu lieu le 16 janvier 1861, quinze jours après le décès du roi Frédéric-Guillaume IV et après l'avènement au trône de l'Empereur actuel.

Un grand écart sera donné à cette remise de drapeaux, qui sera faite par l'Empereur Guillaume aux colonels des nouveaux régiments.

— Les journaux anglais mentionnent une confession extraordinaire que vient de faire un accusé dans un procès criminel. Il y a eu deux ans, deux fermiers de Rushton, dans le comté de Stafford, étaient arrêtés et condamnés pour avoir lâchement attaqué et blessé un de leurs voisins, Isaac Brooks.

Les détails de ce criminel attentat étaient d'une nature particulièrement révoltante et le juge, en rendant sa sentence qui condamnait les accusés à dix ans de servitude, leur dit qu'ils avaient été reconnus coupables d'un crime atroce. Or, il y a quelques jours, Isaac Brooks, qui se sentait mourir, appela à son chevet un prêtre de l'endroit et lui déclara qu'il ne pouvait s'entendre sans réhabiliter deux innocents.

Il dicta à l'ecclésiastique et signa une confession complète d'après laquelle les deux fermiers de Rushton, Henry Johnson et Samuel Glows, condamnés à dix ans de servitude, étaient innocents du crime dont on les avait accusés, et que c'était lui, Brooks, qui était coupable de ce crime, car il s'était biffé volontairement, et pour pouvoir d'obtenir de ces deux fermiers ou de leurs amis une forte somme.

Quelques heures après avoir fait ces aveux, Brooks rendit le dernier soupir. Ses déclarations vont être soumises au secrétaire de l'intérieur, et l'on espère que les deux prisonniers innocents seront promptement relâchés.

Académie des sciences morales et politiques
Séance du 7 janvier 1882.

Les soins d'organisation intérieure qui absorbent aujourd'hui l'Académie empêchent pas M. Jules Simon de venir raconter avec attention au sujet d'un ouvrage de M. Claude Léouzon-Leduc, intitulé : *La fortune du clergé sous l'ancien régime*.

L'habile académicien recommande cette publication à ses collègues dans des termes excellents. La pensée de l'auteur y est analysée avec un tact et une modération devenus trop rares, mais il regrette que la libre-pensée a substitué ses dogmes violents aux luttes courtoises de l'ancien régime. Il y a dans cette nouvelle manière, qui honore M. Jules Simon, une leçon que le despotisme régnant peut résolulement prendre pour lui, car elle implique autant de réprobation pour le système que de mépris pour ses agissements.

Tant que le parti pris se l'essant aller aux rêves d'une imagination malade, n'a pas hésité jusqu'à présent à évaluer à 400 et 500 millions les revenus du clergé avant 80, M. Léouzon-Leduc, redoutant avec raison les idées préconçues, est allé aux sources mêmes de la question, aux documents administratifs, et n'a pu atteindre que le chiffre de 57,827,689 fr. M. Jules Simon, sans admettre cette conclusion comme tout à fait exacte, est d'accord avec l'auteur pour considérer comme inadmissible l'évaluation fantaisiste de 700 millions. Se basant sur des faits connus, tels que la déclaration du cardinal de Rohan qui n'avait que 200,000 livres de revenus, lorsqu'il en avait 600,000, tels aussi que les cahiers de l'assemblée du clergé en 1788, ou les intéressés eux-mêmes se plaignant du manque de sincérité de certains aveux, M. Léouzon-Leduc considère que le chiffre de 57 millions 827,689 peut être porté à environ 120 millions.

M. Jules Simon regarde ce dernier chiffre comme assez près de la vérité. Toutefois, il fait observer que l'Ordre de Malte pourrait bien ne pas y figurer, ce qui le porte à adopter de préférence l'évaluation du cardinal de la Fare, qui est de 150 millions.

Ce chiffre, dit M. Jules Simon, doit être

assez exact. Dans tous les cas, il faut de sonnaux laisser de côté, comme vu du ridicule, celui de 500 millions annoncé par quelques auteurs renommés. Si les gros bénéficiaires étaient dans l'opulence, la masse du clergé, composée de congruistes et de petits décaimètres, était plutôt, comme aujourd'hui, dans un état qui confinait à la pauvreté.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE
Décidément, il n'y a pas meilleure façon d'obtenir l'indulgence du jury que d'employer « les grands mots ».

L'accusé devient une victime, et pour un peu on le porterait en triomphe. On ne se soucie pas de moins l'enseignement qu'il convient de tirer du verdict d'acquiescement rendu hier par la cour d'assises de la Seine en faveur d'un nommé Wallays, qui n'avait trouvé rien de mieux que de se défendre en invoquant la misère.

Déjà une première fois, Wallays s'était marié en 1870 en Belgique, mais au bout de peu de temps une séparation intervint, et peu de temps après, il se remaria avec une jeune fille de son pays, Wallays avait jugé prudent de mettre la fronde sur tout le corps.

Arrivé à Paris, il fit la connaissance d'une jeune fille de dix-sept ans, Anna Salvin, dont il eut sept enfants, et avec laquelle il vit encore.

A son retour, sa première femme se mariait depuis longtemps et se remariait avec un habitué avec Anna par un mariage contracté à Courtrai.

Wallays n'est venu toutefois prouver cette assertion, et malgré d'actives et nombreuses recherches, aucune acte de l'état-civil constatant cette union n'a pu être relevé.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, marié ou non, Wallays ne semble pas avoir joui d'un bonheur conjugal parfait.

Les querelles ne tardèrent pas à éclater au sein du nouveau ménage, et à maintes reprises Wallays, exaspéré de l'assiduité d'un certain Lalyue auprès de sa seconde femme, l'aurait menacée de la tuer.

Le 6 septembre dernier, à la suite d'une nouvelle discussion, Anna, ne se jugeant plus en sûreté, s'était décidée à quitter son amant et à se réfugier chez sa mère.

Pour décider à revenir, Wallays essaya, mais vain, de tous les moyens : prières, menaces, tout fut inutile. Trois jours après, le 9 septembre, Anna fut retrouvée chez un marchand de vins du boulevard de Vaugzard avec sa sœur et Lalyue.

Comment Wallays fut-il prévenu ? Rien à l'audience n'est venu l'apprendre. Toujours est-il qu'il envoya son fils, âgé de treize ans et demi, l'attendre au pied du cabinet. Il le rejoignit bientôt, armé d'un revolver qu'il avait pris chez son père, puis ils se cachèrent derrière une voiture de paille qui stationnait en cet endroit.

« C'est bien fait ! dit-il à son fils, mais ne tromper et ne donner des rendez-vous à une femme ! »

Heurté par la balle, le jeune homme se précipita dans la rue, mais il fut arrêté par un agent de police qui le conduisit au commissariat. Le jeune homme fut libéré, mais il fut arrêté par un agent de police qui le conduisit au commissariat.

« C'est bien fait ! dit-il à son fils, mais ne tromper et ne donner des rendez-vous à une femme ! »

Heurté par la balle, le jeune homme se précipita dans la rue, mais il fut arrêté par un agent de police qui le conduisit au commissariat.

« C'est bien fait ! dit-il à son fils, mais ne tromper et ne donner des rendez-vous à une femme ! »

Heurté par la balle, le jeune homme se précipita dans la rue, mais il fut arrêté par un agent de police qui le conduisit au commissariat.

« C'est bien fait ! dit-il à son fils, mais ne tromper et ne donner des rendez-vous à une femme ! »

Heurté par la balle, le jeune homme se précipita dans la rue, mais il fut arrêté par un agent de police qui le conduisit au commissariat.

« C'est bien fait ! dit-il à son fils, mais ne tromper et ne donner des rendez-vous à une femme ! »

Heurté par la balle, le jeune homme se précipita dans la rue, mais il fut arrêté par un agent de police qui le conduisit au commissariat.

senté aussitôt après la constitution du bureau, et au Sénat, seulement après le vote de la Chambre.

La loi sur les annonces judiciaires.
Paris, 11 janvier, soir.
M. Cazot, ministre de la justice, a reçu aujourd'hui une délégation du syndicat de la presse départementale, de laquelle soumise des observations sur le projet de loi qui doit régler les annonces judiciaires.

Le projet a été assuré, aux délégués, qu'il était partisan de la liberté pour les publications des annonces judiciaires dans les journaux.

Il a dit que le projet de loi en préparation a seulement pour objet de faire disparaître la différence de la situation qui existe à cet égard entre Paris et les départements, et de réglementer le système de la taxation.

M. de Freycinet chez le Président du Conseil.
Paris, 12 janvier.
M. de Freycinet a eu une entrevue hier, avec M. Gambetta.

Ce dernier lui a vivement félicité de son succès électoral.

M. Floquet chez l'Archevêque de Paris.
Paris, 12 janvier.
Le prélat de la Seine a fait visite hier, à Mgr Guibert.

M. Roustan.
M. Roustan, qui, on en dit, a été accueilli plus que froidement à son arrivée en Tunisie, ses salons sont abandonnés, et la nouvelle situation qu'il est fait rendre son séjour très difficile à Tunis.

Les réformes militaires en Afrique.
Paris, 12 janvier.
Le général Sausser proposera au Gouvernement la création de nouveaux régiments d'infanterie et d'autres réformes encore, mais soumises après la pacification complète de la colonne.

La liberté à Bordeaux.
Bordeaux, 11 janvier, soir.
M. l'avocat Bayle, propriétaire de l'ancienne chapelle des R. P. Jésuites, a convoqué, par des lettres personnelles, de nombreux habitants d'une ville de charité devant lui aujourd'hui à deux heures.

Le projet a été assuré, aux délégués, qu'il était partisan de la liberté pour les publications des annonces judiciaires dans les journaux.

Il a dit que le projet de loi en préparation a seulement pour objet de faire disparaître la différence de la situation qui existe à cet égard entre Paris et les départements, et de réglementer le système de la taxation.

M. de Freycinet chez le Président du Conseil.
Paris, 12 janvier.
M. de Freycinet a eu une entrevue hier, avec M. Gambetta.

Ce dernier lui a vivement félicité de son succès électoral.

M. Floquet chez l'Archevêque de Paris.
Paris, 12 janvier.
Le prélat de la Seine a fait visite hier, à Mgr Guibert.

M. Roustan.
M. Roustan, qui, on en dit, a été accueilli plus que froidement à son arrivée en Tunisie, ses salons sont abandonnés, et la nouvelle situation qu'il est fait rendre son séjour très difficile à Tunis.

Les réformes militaires en Afrique.
Paris, 12 janvier.
Le général Sausser proposera au Gouvernement la création de nouveaux régiments d'infanterie et d'autres réformes encore, mais soumises après la pacification complète de la colonne.

La liberté à Bordeaux.
Bordeaux, 11 janvier, soir.
M. l'avocat Bayle, propriétaire de l'ancienne chapelle des R. P. Jésuites, a convoqué, par des lettres personnelles, de nombreux habitants d'une ville de charité devant lui aujourd'hui à deux heures.

Le projet a été assuré, aux délégués, qu'il était partisan de la liberté pour les publications des annonces judiciaires dans les journaux.

Il a dit que le projet de loi en préparation a seulement pour objet de faire disparaître la différence de la situation qui existe à cet égard entre Paris et les départements, et de réglementer le système de la taxation.

M. de Freycinet chez le Président du Conseil.
Paris, 12 janvier.
M. de Freycinet a eu une entrevue hier, avec M. Gambetta.

Ce dernier lui a vivement félicité de son succès électoral.

M. Floquet chez l'Archevêque de Paris.
Paris, 12 janvier.
Le prélat de la Seine a fait visite hier, à Mgr Guibert.

Espagne et Portugal.
Lisbonne, 11 janvier.
La réception faite au roi et à la reine d'Espagne a été sympathique et respectueuse de la part de leurs hôtes royaux.

Le scrutin de 1901 convertis a été donné hier à l'Assemblée nationale.

Un naufrage.
Tunis, 10 janvier, 7 h. soir.
Un brick maltais, échoué dans la nuit de samedi près de la rade de la Goulette, a été complètement détruit par la tempête. Quatre malades ont péri.

Le bateau de secours, envoyé du port, n'a pu sauver que le brick.

Cent malades, sortant des ambulances de La Manouba et du palais d'Alger, ont été envoyés aujourd'hui pour la France sur le paquebot *Leptis*.

Les marchandises arrivées par le dernier paquebot ont été déchargées par les douanes.

La guerre en Tunisie.
Londres, 14 janvier.
La Gazette de Saint-James, 14 janvier.
« Nous avons reçu une information importante de Tunis ; on y craint une disette imminente, beaucoup de familles agricoles du pays n'étant pas cultivées à la suite des troubles ».

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

Le décret de la loi.
Paris, 12 janvier.
Le décret de la loi sur les annonces judiciaires a été rendu hier.

annoncé que trois Pères de la mission algérienne ont été assassinés près de Ghadames. L'auteur de ce crime serait le *Café de Ghadames*, déjà compromis dans le massacre de la mission Flatters.

L'interpellation à la Chambre.
Paris, 12 janvier, soir.
Dans un conseil de cabinet, tenu ce matin, les ministres ont discuté l'attitude qu'il convenait de prendre dans le débat d'interpellation annoncée sur la politique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 12 janvier
PRÉSIDENCE DE M. GUICHARD, DOYEN-D'ÂGE.

BRUITS DE COULOIRS
Il règne une grande animation dans les couloirs de la Chambre. Les députés de toutes les conversations.

LA SÉANCE
La séance est ouverte à 2 heures.

NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS
M. Guichard, 1er vice-président.

CHANGEMENT DE DOMICILE
A. BOUTRY, entrepreneur, rue de l'Espérance, actuellement rue n° 36.

CAISSE DE REPORTS
DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE
Société anonyme. — Capital : 20 millions.

CAISSE GÉNÉRALE DE REPORTS
Société anonyme. — CAPITAL 30 MILLIONS.
Siège social : 8, Place Vendôme, Paris.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

JOURNAL DE LA JEUNESSE — Sommaire de la 47^e livraison (14 janvier 1882). Texte : Le roman d'un caecum, par J. Girardin. — La musique à Vienne, par Neufville. — Grande œuvre, par André Gérard. — Les Jeux sur le glacier, par Frédéric Dillay.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 4 mètres de circonférence, imprimé sur 13 couleurs. Prix : 35 fr. payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (GAMILLE) — *Astronomie populaire*, 2 vol. grand in-8° illustrés de 550 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr. payables 5 fr. par mois.

Grand dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'Orbigny, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 350 planches, soit environ 4,000 sujet colorés. Prix, broché : 480 fr., payables 15 fr. par mois.

AROUSSE (PERRIER) — *Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle*, 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 30 fr. par mois.

Bibliothèque classique du piano. Collection complète des 62 sonates de BRECHTOWEN, GLEMMETI, HAYDN, MOZART et WEBER. 14 volumes grand format (4,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON, (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleury, Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE
A. BOUTRY, entrepreneur, rue de l'Espérance, actuellement rue n° 36.

CAISSE DE REPORTS
DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE
Société anonyme. — Capital : 20 millions.

CAISSE GÉNÉRALE DE REPORTS
Société anonyme. — CAPITAL 30 MILLIONS.
Siège social : 8, Place Vendôme, Paris.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.

SAUVEZ LES ENFANTS
La Caisse reçoit en Comptes de Reports les dépôts de 500 francs au minimum.

REVALESCIERE
Dr BARRY, de Londres.